

## Appel à candidature au poste de Chauffeur

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) informe les personnes désireuses d'être recrutées en qualité de chauffeur âgées de 25 à 35 ans et titulaires d'un permis de conduire catégorie « C ».

### 1. Poste à recruter

un (01) Chauffeur

### 2. Les responsabilités

- Respecter le code de la route
- Conduire avec prudence pour garantir la sécurité
- Garder toutes les vitres de la voiture impeccablement propres
- Garder l'intérieur de la voiture impeccablement propre
- S'assurer qu'il y a toujours suffisamment de carburant pour arriver à destination
- Tenir le compte exact de l'utilisation du carburant, du kilométrage et des autres données
- S'assurer que l'entretien de la voiture est effectué
- Suivre le bon itinéraire avec précision

### 3. Les diplômes et compétences

- Un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou équivalent
- Un permis de conduire de l'État en cours de validité
- Une expérience de conduite d'au moins 5 ans
- Une excellente aptitude à gérer son temps
- Une excellente attitude à l'écoute des supérieurs
- La capacité à conduire un véhicule pendant de longues heures
- Avoir un excellent sens de l'organisation.

### 4. Composition du dossier

- Une (01) copie légalisée du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou équivalent;
- Une (01) demande de candidature motivée (datée et signée) ;
- Un (01) CV détaillé et actualisé (daté et signé) ;
- Une (01) copie de la carte ANPE ;
- Une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif
- Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Un extrait du casier judiciaire datant d'au moins (3) mois
- Une (01) copie légalisée du permis de conduire informatisé en cours de validité ;
- des références professionnelles (2 à 3) que nous pouvons contacter.

Les personnes intéressées devront déposer un dossier complet au secrétariat de ladite Autorité, sis Avenue de l'Irazer, Niamey-Niger, Plateau, Arrondissement 1, tél : 20 72 50 31, **au plus tard le Vendredi 02 septembre 2022.**